

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : stjacquesb-cssdlr-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/131176a81c77d56fd398d683>

Date d'obtention : 2026-01-21 16:57:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les intervenants scolaires jouent un rôle central lorsqu'une situation de sextage est signalée par un élève de leur établissement. Leur intervention s'inscrit dans le cadre de leurs devoirs et obligations prévus par la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement, et non à titre de représentants des services policiers

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Harmonisation de nos interventions et la structuration des mes interventions
Prise en charge immédiate de la victime et des autres jeunes concernés

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne JAMAIS consulter les images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile